

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3587-2005 (PHASE 1)

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

CAUSE TARIFAIRE 2006  
DE GAZIFÈRE INC.

---

GAZIFÈRE INC.

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Intervenantes

---

**ARGUMENTATION EN PHASE I  
LES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR GAZIFÈRE INC. POUR 2006  
À SON PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Dominique Neuman, LL.B.  
Procureur

Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 10 février 2006



## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....		<b>1</b>
<b>L'AUGMENTATION TARIFAIRE DE 2006 ET LA RÉTROACTIVITÉ</b> .....		<b>1</b>
<b>1. LA DURÉE DU PGEÉ DE GAZIFÈRE</b> .....		<b>2</b>
<b>2. LES NOUVEAUX PROGRAMMES RÉSIDENTIELS DE GAZIFÈRE INC. ET LES MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES EXISTANTS</b> .....		<b>3</b>
<b>2.1 INSTALLATION DE PANNEAUX RÉFLECTEURS DE CHALEUR</b> .....		<b>3</b>
<b>2.2 LE PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR DES EAUX DE DOUCHE</b> .....		<b>3</b>
<b>2.3 LE PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉCOÉNERGÉTIQUE</b> .....		<b>4</b>
<b>2.4 LE MAINTIEN, AVEC MODIFICATIONS EN 2006, DU PROGRAMME DE GÉNÉRATEUR D'AIR CHAUD CERTIFIÉ ENERGY STAR</b> .....		<b>5</b>
<b>2.5 LE MAINTIEN, AVEC DES OBJECTIFS RÉDUITS POUR 2006, DU PROGRAMME D'INSTALLATION DE THERMOSTATS PROGRAMMABLES</b> .....		<b>6</b>
<b>2.6 LE MAINTIEN DU PROGRAMME DE LOCATION DE CHAUFFE-EAU EFFICACES</b> .....		<b>7</b>
<b>2.7 LE PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU ET DE GAZ POUR LES CHAUFFE-EAU</b> .....		<b>7</b>
<b>2.8 LE PROGRAMME NOVOCLIMAT</b> .....		<b>7</b>
<b>2.9 LE MAINTIEN AVEC MODIFICATIONS DU PROGRAMME ÉNERGUIDE RÉSIDENTIEL</b> .....		<b>8</b>
<b>2.10 LE MAINTIEN AVEC MODIFICATIONS DU PROGRAMME DE VISITES COMMUNAUTAIRES DANS LES LOGEMENTS À LOYER MODIQUE, EN COLLABORATION AVEC L'ACEF DE L'OUTAOUAIS</b> .....		<b>8</b>
<b>3. LES NOUVEAUX PROGRAMMES DU MARCHÉ AFFAIRES DE GAZIFÈRE INC. ET LES MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES EXISTANTS</b> .....		<b>9</b>
<b>3.1 LE PROGRAMME D'APPUI AUX INITIATIVES-OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS</b> .....		<b>9</b>
<b>3.2 LE PROGRAMME DES CHAUDIÈRES EFFICACES</b> .....		<b>9</b>
<b>3.3 NOUVEAU PROGRAMME D'ANALYSE THERMOGRAPHIQUE</b> .....		<b>10</b>
<b>3.4 LE PROGRAMME DE CHAUFFE EAU EFFICACES</b> .....		<b>10</b>
<b>4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b> .....		<b>11</b>



## **Introduction**

1 - La Régie est saisie, au présent dossier, d'une demande tarifaire de *Gazifère inc.* pour l'année 2006, dont la phase 1, incluant l'étude des nouveaux programmes d'efficacité énergétique (décision D-2005-230, p. 6).

2 - Les présentes constituent l'argumentation à la Régie de l'énergie de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* sur la phase 1 cette demande.

Celle-ci se situe en continuité avec les représentations déjà faites par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et un autre partenaire aux dossiers R-3446-2000, R-3464-2001 et R-3489-2002 ainsi qu'avec les représentations conjointes de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* aux dossiers R-3514-2003 et R-3537-2004 de la Régie, sur les programmes d'efficacité énergétique de *Gazifère inc.*

## **L'augmentation tarifaire de 2006 et la rétroactivité**

3 - SÉ-AQLPA comprend que la Régie, a déjà, le 25 novembre 2005, rendu une décision à l'effet de:

**DÉCRÉTER** provisoires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, les tarifs approuvés par la Régie pour l'année 2004-2005 par la décision D-2005-97' du 25 mai 2005 et ce, jusqu'à la date de la décision fixant les tarifs pour l'année 2006;<sup>2</sup>

Nous comprenons que c'est en phase 2 que sera étudiée puis décidée la véritable augmentation applicable à l'année 2006 ainsi que les modalités de rétroactivité.

En conformité avec les principes de développement durable et d'équité entre les générations de clients, SÉ-AQLPA annoncent leur très nette préférence pour une rétroaction de toute variation de l'augmentation de 2006, plutôt que de la faire assumer pour des consommations futures. Nous nous sommes déjà exprimés en ce sens au dossier tarifaire 2006 d'Hydro-Québec Distribution, avec expertise économique à l'appui (dossier R-3579-2005). Nous restons toutefois ouverts à la discussion à ce sujet dans le cadre des rencontres de phase 2.

Dans la présente phase 1, SÉ-AQLPA limitent leurs représentations à inviter la Régie à la prudence, en s'assurant qu'elle ne prenne pas de décision qui aurait pour effet de bloquer d'avance toute possibilité de rétroaction.

---

1 Cité dans le texte: Dossier R-3537-2004.

2 **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3587-2005, Décision D-2005-214, 25 novembre 2005 (pièce A-6).

## 1. La durée du PGEÉ de Gazifère

4 - La Régie, dans sa demande de renseignements écrite, a invité SÉ-AQLPA à lui indiquer, dès la phase 1 du présent dossier, sa position quant à l'approbation du *Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)* pour une période de 5 ans.

5 - Comme nous l'avons alors indiqué <sup>3</sup>, nous sommes sensibles au fait que *Gazifère* soit un petit Distributeur qui recherche l'allègement de ses coûts administratifs. Nous lui avons toujours offert notre collaboration en vue de rechercher des accommodements à cet égard.

Selon SÉ-AQLPA, une durée de 5 ans pour le PGEÉ facilitera la planification et pourrait amener des réductions de coûts administratifs. Hydro-Québec Distribution a d'ailleurs elle-même récemment étendu la durée de son PGEÉ.

Nous comprenons par ailleurs que, malgré cette modification dans la durée du PGEÉ, *Gazifère* continuera de présenter des suivis détaillés des réalisations de chacune des mesures dans le cadre de ses dossiers tarifaires et verra à aviser la Régie si des problématiques spécifiques se présentent et à justifier toutes modifications importantes devant être apportées au plan (GAZIFÈRE, Dossier R-3587-2005, Demande, page 5). Le maintien de la qualité des suivis nous apparaît essentiel compte tenu des résultats en dents de scie que le PGEÉ de *Gazifère* a connu depuis 2000-2001 et des nombreux ajustements ayant dû être apportés à ses programmes au cours des années (SÉ-AQLPA, Dossier R-3587-2005, Pièce SÉ-AQLPA-2, Document 1, page 33). Nous continuerons d'offrir notre collaboration à *Gazifère* pour trouver, chaque année, les meilleurs accommodement possibles entre le besoin de souplesse administrative du Distributeur et le besoin de suivre et adapter les programmes d'efficacité selon les résultats constatés..

---

<sup>3</sup> **STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES, ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**, Dossier R-3587-2005, Réponse à la demande de renseignements no. 1 de la Régie, 6 février 2006, réponse 1.1.

## **2. Les nouveaux programmes résidentiels de Gazifère inc. et les modifications aux programmes existants**

6 - Le 25 janvier 2006, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* ont déposé une étude de Monsieur Jacques Fontaine relative aux nouveaux programmes d'efficacité énergétique de *Gazifère inc.* et les modifications aux programmes existants, tant dans les secteurs résidentiel que non résidentiel. <sup>4</sup>

Cette étude est accompagnée de recommandations, que SÉ-AQLPA font leurs.

Nous présentons ci-après les principales constatations de notre analyste, telles que mises en preuve, incluant les réponses à la demande de renseignement no.1 de la Régie de l'énergie.

7 - Cette année *Gazifère* propose 3 nouveaux programmes au secteur résidentiel et le maintien de 7 autres, avec plusieurs modifications.

### **2.1 Installation de panneaux réflecteurs de chaleur**

- ❑ L'installation de panneaux réflecteurs de chaleur est un nouveau programme offert par *Gazifère*. Le *Fonds en efficacité énergétique (FEÉ)* de SCGM offre aussi ce programme.
- ❑ Notre analyste, Monsieur Fontaine, est en accord avec le pourcentage de gains prévu par *Gazifère*, de l'ordre de 10%. Cette prévision est en effet appuyée par le rapport annuel 2004-2005 du *Fonds en efficacité énergétique* de SCGM. Deux sites étudiés pour le Fonds, le Centre culturel Calixa-Lavallée à Montréal et les Habitations L'Équerre à Sherbrooke ont montré des résultats légèrement supérieurs à 10%. <sup>5</sup>
- ❑ SÉ-AQLPA recommande donc à la Régie d'approuver le lancement en 2006, par *Gazifère*, de ce nouveau programme.

### **2.2 Le programme de récupération de la chaleur des eaux de douche**

- ❑ Ce nouveau programme consiste à encourager financièrement l'installation de systèmes de récupération de chaleur des eaux de douche de type Power Pipe™

---

<sup>4</sup> Jacques FONTAINE (témoin pour *Stratégies Énergétiques et l'AQLPA*), Dossier R-3587-2005, Pièce SÉ-AQLPA-2, Doc. 1.

<sup>5</sup> SCGM, Dossier R-3591-2005, Pièce SCGM-12, Document 3, p. 231.

et GFX. Comme le Distributeur nous l'a spécifié, celle-ci "fait la promotion de cette technologie aux propriétaires de bâtiments dont les occupants prennent un total d'au moins trois douches par jour, incluant les duplex et triplex (et non pas des ménages de 3 personnes ou moins qui ne prennent pas nécessairement toutes des douches plutôt que des bains) et décourage le recours à cette mesure pour ceux qui prennent des bains plutôt que des douches."<sup>6</sup>

- Ce programme est au début de son cycle comme le souligne le rapport annuel 2004-2005 du *Fonds en efficacité énergétique* de SCGM :

*Le programme de récupérateur de chaleur des eaux grises est un programme qui, selon la courbe de cycle de vie des produits, est dans sa phase d'introduction dans le marché. Il n'est donc pas surprenant de constater que le programme n'a pas atteint les objectifs prévus et qu'aucun participant n'a été inscrit pour le marché CII. Plusieurs clients ont démontré leur vif intérêt pour cette technologie. Le FEÉ poursuivra ses efforts pour faire connaître la technologie et tentera d'appuyer les entreprises offrant ce type de produit dans le marché afin qu'elles puissent bénéficier d'un support promotionnel.*<sup>7</sup>

- Bien que des doutes subsistent quant au niveau des économies résultant de ce programme, Monsieur Fontaine est d'opinion que le coût unitaire annuel des économies implantées à la fin de l'année demeure raisonnable à 1,25\$/m<sup>3</sup>. La durée de vie évaluée à 25 ans correspond peut-être davantage à l'équipement qu'à l'aspect comportemental de la mesure.
- SÉ-AQLPA recommandent donc à la Régie de l'énergie d'approuver le lancement en 2006, par *Gazifère*, de ce nouveau programme. Sa durée de vie pourrait toutefois être revue dans le cadre du *Plan d'évaluation des Programmes d'efficacité énergétique*.

### 2.3 Le programme de rénovation écoénergétique

- Le nouveau programme de rénovation écoénergétique vise à générer des économies de gaz naturel par la mise en oeuvre de mesures d'efficacité énergétique réalisées dans le cadre d'une analyse *Énergide* pour les maisons. D'autres distributeurs ont déjà mis en place un tel programme.
- Le coût des économies implantées à la fin d'une année est de 1,00\$/m<sup>3</sup>, ce qui semble raisonnable. La durée de vie des mesures est de 25 ans et le nombre de

---

<sup>6</sup> GAZIFÈRE INC., Dossier R-3587-2005, Pièce GI-6, Document 1, pages 4 et 5, notamment la réponse à la question 6a de la Régie.

<sup>7</sup> SCGM, Dossier R-3591-2005, Pièce SCGM-12, Document 3, p. 17.

5 participants apparaissent des estimations prudentes à notre analyste dans son rapport.

- SÉ-AQLPA recommandent donc à la Régie de l'énergie d'approuver le lancement en 2006, par *Gazifère*, de ce nouveau programme.

## **2.4 Le maintien, avec modifications en 2006, du programme de générateur d'air chaud certifié Energy Star**

- *Gazifère inc.* propose de maintenir en 2006 l'excellent programme de générateur d'air chaud certifié *Energy Star*. Notre analyste, Monsieur Fontaine, rappelle les bons résultats de ce programme et souligne que le coût des économies implantées par celui-ci à la fin de l'année est de seulement de l'ordre de 0,13\$/m<sup>3</sup>, soit environ le tiers du coût de l'ensemble des programmes du secteur résidentiel (0,36\$/m<sup>3</sup>).
- En 2003, au dossier R-3514-2003, *Gazifère* tenait compte d'un taux d'opportunité de 30% pour son programme de générateurs d'air chaud qui ne s'adressait à l'époque qu'aux équipements achetés par les clients (R-3514-2003, Pièce GI-15, Doc. 1, p. 35). En 2004, au dossier R-3537-2004, *Gazifère* a maintenu ce taux de 30% pour les générateurs à air chaud achetés par les clients, mais a tenu compte de 85% d'opportunité dans le cas du nouveau volet location (GAZIFÈRE, R-3537-2004, Pièce GI-15, Doc. 1, p. 33). Au présent dossier, *Gazifère* maintient ce taux d'opportunité mais décroît ses projections concernant ce volet locatif, les faisant passer de 700 à 600 participants annuellement. Tout comme notre analyste, nous sommes d'accord avec ce taux élevé d'opportunité appliqué au volet location, vu le rendement extrêmement élevé pour le client participant.<sup>8</sup> Ainsi, selon SCGM, le surcoût pour un générateur de 3<sup>ième</sup> génération dans la nouvelle construction est de 550\$, la durée de vie de cet appareil est de 20 ans et l'économie annuelle est de 346m<sup>3</sup> (SCGM, Dossier R-3559-2005, SCGM-9, Document 2, page 15). *Gazifère* retient ces paramètres (GAZIFÈRE, GI-4, document 1, page 5, cas type). Donc, malgré le fait que le participant paye la totalité des coûts de ce volet du programme, son gain (en retenant les hypothèses de *Gazifère* sur le coût unitaire évité de 0,64\$/m<sup>3</sup>) est de 221\$ par année, soit un rendement apparent de 250% sur la durée de vie. Ces considérations justifient notre acceptation de l'hypothèse de 85% d'opportunité avancée par *Gazifère*.
- *Gazifère* propose de réduire le nombre de participants prévus de 700 à 600 par année. Ceci nous apparaît réaliste compte du taux de réalisation constaté en 2005.<sup>9</sup>

---

<sup>8</sup> SÉ-AQLPA, Dossier R-3587-2005, Réponse à la demande de renseignements no. 1 de la Régie, réponse 2.1.

<sup>9</sup> Jacques FONTAINE (témoin pour Stratégies Énergétiques et l'AQLPA), Dossier R-3587-2005, Pièce SÉ-AQLPA-2, Doc. 1, p. 8, tableau 4.

- Nous recommandons donc à la Régie de l'énergie d'approuver, avec ce changement, le maintien en 2006 du Programme résidentiel de générateur d'air chaud certifié *Energy Star*.

## **2.5 Le maintien, avec des objectifs réduits pour 2006, du programme d'installation de thermostats programmables**

- Pour 2006, *Gazifère* propose de reconduire l'ambitieux programme d'installation des thermostats programmables, selon des objectifs se situant aux trois quarts de ceux qui étaient visés dans le dossier R-3537-2004.
- SÉ-AQLPA est d'accord, à ce stade, avec la réduction de ces objectifs, vu l'insuccès relatif des années précédentes.
- Le Distributeur évalue au même niveau les gains obtenus des thermostats dans la nouvelle construction et le marché existant, 195 m<sup>3</sup>. SÉ-AQLPA plaide que cela n'est pas plausible, comme le souligne Monsieur Fontaine, qui invoque le constat similaire dont il avait fait état à la Régie dans le cadre du dossier R-3584-2005 quant à un programme comparable d'Hydro-Québec Distribution :

*Cela n'est pas plausible : les nouvelles habitations sont en effet, selon toute vraisemblance, mieux isolées en moyenne que la moyenne du parc de logements existant. Il en résulte que les gains associés à la partie électronique des thermostats tout comme ceux provenant de l'abaissement de température devraient être moindres dans la nouvelle construction.*<sup>10</sup>

- Interrogée à ce sujet *Gazifère* répond qu'il s'agit bien d'une valeur moyenne.<sup>11</sup>
- SÉ-AQLPA estime que le niveau des gains attendu selon les segments de marchés (existant, nouvelle construction) devra être revu dans le cadre du Plan d'évaluation des Programmes d'efficacité énergétique, particulièrement ceux associés à la nouvelle construction.

---

<sup>10</sup> Jacques FONTAINE (témoin pour la CORPORATION DES ENTREPRISES EN TRAITEMENT DE L'AIR ET DU FROID, STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE), Dossier R-3584-2005, Pièce CETAF-AQLPA-SÉ-2, Document 1, page 19.

<sup>11</sup> GAZIFÈRE INC., Dossier R-3587-2005, Pièce GI-6, Document 1, page 4.

## 2.6 Le maintien du programme de location de chauffe-eau efficaces

- *Gazifère* propose de maintenir en 2006 le programme de location de chauffe-eau efficaces, ce avec quoi nous sommes d'accord. Depuis 2002, les résultats ont toujours été supérieurs aux objectifs. C'est un excellent programme. Seule une amélioration de la norme spécifiée dans le Règlement sur l'efficacité énergétique des produits fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures pourrait le rendre désuet. Notre analyste a vérifié que ce n'était pas le cas en octobre 2005.

## 2.7 Le programme d'économie d'eau et de gaz pour les chauffe-eau

- Nous sommes favorables au maintien du programme d'économie d'eau et de gaz pour les chauffe-eau en 2006 tel que proposé par *Gazifère*. Bien que ses résultats soient en dents de scie d'une année à l'autre, son coût reste très faible.

## 2.8 Le programme Novoclimat

- En 2005, *Gazifère* n'avait proposé aucun objectif au programme *Novoclimat* qu'elle livre. Pour 2006, *Gazifère* prévoit que 60 clients se prévaudront du programme. Cet objectif apparaît fortement exagéré à notre analyste, Monsieur Fontaine.<sup>12</sup>
- Celui-ci souligne qu'au dossier R-3584-2005, Hydro-Québec Distribution obtenait 327 participants à ce programme durant les 6 premiers mois de 2005, avec une aide au participant un peu plus généreuse que celle offerte ici par *Gazifère*, ainsi qu'une aide au constructeur.<sup>13</sup> Quant à SCGM, elle n'a obtenu que 11 participants à ce programme en 2004-2005 et en prévoit seulement 75 (pour les maisons unifamiliales) pour l'ensemble des années 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.<sup>14</sup>
- En comparant avec ces deux autres distributeurs, Monsieur Fontaine est donc d'opinion que l'objectif de *Gazifère*, tout louable soit-il, est trop élevé à 60 participants. L'an dernier *Gazifère* hésitait à prolonger ce programme, cette année elle prévoit accomplir en une année ce que SCGM prévoit réaliser en 3 ans. Cela apparaît nettement trop optimiste.

---

<sup>12</sup> Jacques FONTAINE (témoin pour Stratégies Énergétiques et l'AQLPA), Dossier R-3587-2005, Pièce SÉ-AQLPA-2, Doc. 1, section 2.8.

<sup>13</sup> HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-2, Document 1, Annexe A, page 5, tableau A-2; Pièce HQD-1, Document 1, page 29, tableau 4.10.

<sup>14</sup> SCGM, Dossier R-3591-2005, Pièce SCGM-12, Document 3, p. 8. SCGM, Dossier R-3559-2005, Pièce SCGM-9, Document 7, page 72.

- Nous proposons donc de réduire à seulement 20 le nombre de participants à *Novoclimat* chez *Gazifère* ce qui, même à ce niveau, reste optimiste. Les prévisions de gains et l'enveloppe budgétaire devraient être réduites en conséquence.
- Rappelons qu'avec le programme communautaire (volet visites communautaires), c'est le programme le plus cher de *Gazifère* par m<sup>3</sup> économisé.

## **2.9 Le maintien avec modifications du programme Énergide résidentiel**

- Ce programme n'a pas été mis en œuvre en 2004-2005. *Gazifère* propose le maintien le programme en 2006 en y ajoutant un volet *Analyses thermographiques par rayonnement infrarouge* et en révisant à la baisse ses objectifs de gains pour l'année 2006.
- Avec notre analyste, nous sommes d'accord avec l'orientation proposée par *Gazifère*. L'ajout de l'analyse thermographique est aussi préconisée par le *Fonds en efficacité énergétique (FEÉ)* de SCGM. Nous sommes donc à l'aise avec ce même ajout par *Gazifère*. La baisse des objectifs pour 2006 est par ailleurs une mesure de prudence étant donné qu'il faut relancer le programme après une année d'inactivité. Rappelons que le coût des économies implantées à la fin de l'année est en moyenne de 0,14\$/m<sup>3</sup> soit environ 40% du coût de l'ensemble des programmes du secteur résidentiel (0,36\$/m<sup>3</sup>).

## **2.10 Le maintien avec modifications du programme de visites communautaires dans les logements à loyer modique, en collaboration avec l'ACEF de l'Outaouais**

- *Gazifère* n'avait aucun objectif pour le programme de visites communautaires dans les logements à loyer modique (LLM) en 2004-2005. Il y a cependant eu des réalisations.
- Pour 2006, *Gazifère* propose d'ajouter, parmi les mesures livrées par ce programme, l'installation de panneaux réflecteurs de chaleur chez la clientèle admissible qui utilise un système de chauffage à l'eau chaude. Les paramètres énergétiques pertinents sont les mêmes que pour le programme d'Installation des panneaux réflecteurs de chaleur étudié plus haut.
- SÉ-AQLPA sont favorables à l'ajout de cette mesure au programme de visites communautaires pour les mêmes motifs qui nous ont amenés à appuyer plus haut le nouveau programme résidentiel d'installation de panneaux réflecteurs.

- On note que le coût des économies du programme de visites communautaires implantées à la fin de l'année serait de 1,63\$/m<sup>3</sup>, le volet panneaux réflecteurs de chaleur venant alléger l'impact économique du coût des visites.

### **3. Les nouveaux programmes du marché Affaires de Gazifère inc. et les modifications aux programmes existants**

8 - Pour le marché Affaires, *Gazifère* propose 4 programmes, soit trois nouveaux programmes (incluant le rétablissement de l'ancien programme de chaudières efficaces) et le maintien des deux volets du programme de chauffe-eau efficace.

Le programme d'aide à la conception de bâtiments efficaces et l'intervention dans le secteur institutionnel ne sont pas repris en 2007.

#### **3.1 Le programme d'appui aux initiatives-optimisation énergétique des bâtiments**

- Pour le nouveau programme d'appui aux initiatives en optimisation énergétique des bâtiments, *Gazifère* offre une subvention de 0,35\$ par m<sup>3</sup> économisé jusqu'à un maximum de 70% du coût des mesures. Ce coût est raisonnable, se situant dans la moyenne du coût des économies implantées à la fin de l'année pour l'ensemble des programmes de *Gazifère* en ne tenant pas compte de l'impact du tronc commun.
- *Gazifère* prévoit 25 participants à ce nouveau programme en 2006. Cette prévision nous apparaît raisonnable. En effet, dans un programme similaire, le PE-208 (volet aide à l'implantation), SCGM prévoit environ 55 clients par année alors que son niveau d'aide n'y est que de 0,25\$/m<sup>3</sup>.<sup>15</sup>
- Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le programme *Appui aux initiatives – optimisation énergétique des bâtiments* du marché Affaires tel que proposé par *Gazifère*.

#### **3.2 Le programme des chaudières efficaces**

- En 2005, au dossier R-3537-2004, *Gazifère* n'avait fixé aucun objectif au programme de chaudières efficaces. Pour 2006, elle propose de rétablir ce programme et prévoit 5 clients participants.

---

<sup>15</sup> SCGM, Dossier R-3559-2005, Pièce SCGM-9, Document 2, page 15, Pièce SCGM-9, Document 1, page 34.

- On note que, dans un programme similaire (PE-212), SCGM vise 20 clients participants pour chacune des trois années de son PGEÉ.<sup>16</sup> Les hypothèses de *Gazifère* présentées ici sont plus prudentes que celles présentées dans les causes tarifaires 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004. Le coût prévu des économies implantées à la fin de l'année est de 1,07\$/m<sup>3</sup>. Ce serait le plus cher (par m<sup>3</sup>) des programmes de *Gazifère* adressés à la clientèle Affaires. Cependant, le contexte énergétique y est plus favorable avec les prix de l'énergie à la hausse.
- Pour ces différentes raisons, SÉ-AQLPA recommandent d'appuyer le rétablissement de ce programme.

### 3.3 Nouveau programme d'analyse thermographique

- *Gazifère* lance un nouveau programme d'analyse thermographique pour sa clientèle Affaires en s'inspirant du programme PC 470 du *Fonds en efficacité énergétique (FEÉ)* de SCGM. Le seul écart est le niveau de l'aide financière proposée, qui est de 2000\$ au FEÉ et de 1500\$ selon le programme proposé par *Gazifère*.
- Bien que nous ne soyons pas convaincus du niveau de la prévision, nous recommandons à la Régie d'autoriser le programme, en gardant à l'esprit que le nombre de participants (5) pourrait s'avérer moindre que prévu par elle. À titre comparatif, le FEÉ de SCGM fait état d'une moyenne de seulement 7 clients participants durant les trois prochaines années. Notre analyste a élaboré sur ce point dans la réponse à la question 3.1 de la demande de renseignements no. 1 de la Régie à SÉ-AQLPA.

### 3.4 Le programme de chauffe eau efficaces

- Le programme de chauffe-eau efficaces se compose de deux volets : le et le remplacement de chauffe eau de grande capacité.
- Les objectifs du sous-programme de remplacement de chauffe-eau à petite capacité a été atteint à 100% en 2004-2005 par *Gazifère*. La prévision pour 2006 se situe au niveau des résultats de 2004-2005. Tant que les normes provinciales du taux d'efficacité des chauffe-eau n'augmentent pas, ce programme demeure très pertinent, selon l'opinion de Monsieur Fontaine déposée en preuve par SÉ-AQLPA.
- Le volet remplacement des chauffe-eau de grande capacité du programme chauffe-eau efficace a connu beaucoup de succès en 2004-2005, les résultats

---

<sup>16</sup> SCGM, Dossier R-3559-2005, Pièce SCGM-9, Document 2, page 15.

ayant plus que triplé les objectifs prévus. Malgré ce succès, *Gazifère* se contente de reconduire en 2006, le même objectif que celui exprimé dans le dossier R-3537-2004 pour 2004-2005. Nous l'acceptons, tout en soulignant que nous aurions même été prêts à accepter des objectifs plus élevés, reflétant les bons résultats obtenus en 2004-2005. Notre analyste, Monsieur Fontaine, élabore sur ce point en réponse à la question 4.1 de la demande de renseignements no. 1 de la Régie à SÉ-AQLPA.

#### 4. Conclusion et recommandations

9 - Nous recommandons donc à la Régie de l'énergie de :

**MAINTENIR** pour la phase 2 du présent dossier l'examen de l'augmentation définitive applicable à l'année 2006 ainsi que des modalités de rétroactivité, en s'assurant de ne pas bloquer d'avance une telle option.

Si la Régie a à se prononcer sur cette question en phase 1 tel qu'elle a semblé l'indiquer par sa demande de renseignement écrite à SÉ-AQLPA : **ACCEPTER** que la durée du PGEÉ de *Gazifère* soit de 5 ans. Nous comprenons que, malgré cette modification, *Gazifère* continuera de présenter des suivis détaillés des réalisations de chacune des mesures dans le cadre de ses dossiers tarifaires et verra à aviser la Régie si des problématiques spécifiques se présentent et à justifier toutes modifications importantes devant être apportées au plan (**GAZIFÈRE**, Dossier R-3587-2005, Demande, page 5). Le maintien de la qualité des suivis nous apparaît essentiel compte tenu des résultats en dents de scie que le PGEÉ de *Gazifère* a connu depuis 2000-2001 et des nombreux ajustements ayant dû être apportés à ses programmes au cours des années (SÉ-AQLPA-2, document 1, page 33). Nous continuerons d'offrir notre collaboration à *Gazifère* pour trouver, chaque année, les meilleurs accommodement possibles entre le besoin de souplesse administrative du Distributeur et le besoin de suivre et adapter les programmes d'efficacité selon les résultats constatés.

**APPROUVER** les nouveaux programmes ainsi que le maintien des programmes existants de *Gazifère*, avec les modifications énoncées par *Gazifère* sous réserve des recommandations et commentaires exprimés aux présentes.

10 - Espérant avoir été utiles aux délibérations de la Régie, nous invitons le Tribunal à accorder aux présents intervenants leurs frais raisonnables de participation, conformément aux barèmes établis.

11 - Le tout, respectueusement soumis.